

JANVIER 2021

Extinction partielle de l'éclairage public



Comme nous nous y sommes engagés et dans la continuité de la réunion publique du 14 octobre 2020, la municipalité de Teyran a décidé d'agir pour réduire la pollution lumineuse et lutter contre le gaspillage, tout en favorisant la biodiversité et en générant des économies.

Après la période d'essai initiée au printemps dernier, notre village va désormais connaître une **démarche d'expérimentation** de l'extinction partielle de l'éclairage public.

À partir du 1er février 2021 et pendant 6 mois, tous les soirs, de minuit à 5h du matin, soit au cœur de la nuit, seuls les grands axes et les quartiers qui en dépendent resteront éclairés. Durant cette période, les habitants pourront donner leur avis sur cette mesure. Le 1er août, en fonction des retours, nous déciderons ou pas de pérenniser cette disposition.

Ce jour, plus de 12 000 municipalités pratiquent l'extinction partielle ou totale de l'éclairage. C'est en discutant avec les communes proches ayant pris cette initiative, encouragés et épaulés par des associations comme Teyran Nature Village, l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes ou le syndicat Hérault Energie, que nous avons travaillé, au sein de la commission Environnement, pour mettre en place cette mesure.

Vous connaissez notre attachement à préserver l'environnement privilégié dans lequel nous vivons et à le transmettre à nos enfants. Aussi nous espérons que cette démarche vertueuse sur bien des points, saura vous satisfaire.

Dans tous les cas, les élus sont à votre écoute, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur cette expérience.



L'extinction partielle à Teyran



Quand ?

Dès le **lundi 1^{er} février**
entre minuit et 5h.

Dans cette plage horaire, la majorité
des habitants sont chez eux.



Où ?

**La plupart des rues de Teyran se-
ront éteintes sauf :**

- Les grands axes (route de Montpel-
lier, route de Montaud, route de Ven-
dargues, route de Prades)
- Les zones d'activités
- Les zones sous vidéosurveillance

Pour connaître en détail les rues
éteintes, consultez l'arrêté municipal
ou voir au dos de ce document le plan
détaillé.



Comment ?

**Il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton !
Bizarre ! Pourquoi certaines rues restent allu-
mées ?**

C'est parce que l'extinction se décide à par-
tir d'une armoire électrique qui commande un
grand nombre de points lumineux sur une zone
prédéterminée. Les rues dépendant d'une ar-
moire commandant une route départementale
ne peuvent être éteintes indépendamment.
L'installation de nouvelles armoires représente
un coût trop élevé.



Qu'est-ce qu'un bon éclairage public ?

Un bon luminaire doit :

- Envoyer la lumière vers le sol
- Éclairer les piétons et pas les véhicules
- Avoir une température de lampe qui évite le spectre bleu qui gêne les insectes.



Réduire la facture



A Teyran, l'éclairage public, c'est :

- 1 200 points lumineux
- 11 heures d'éclairage par nuit en moyenne

Malgré nos investissements réguliers en LED, en 2020, l'éclairage public à Teyran a coûté 55 000 € auxquels il faut ajouter l'entretien, la maintenance et les investissements programmés.

Avec une extinction entre minuit et 5h, Teyran peut réaliser entre 12 000 et 15 000 € d'économies.

Le saviez-vous ?

En France, l'éclairage public, c'est 12 % de la consommation totale de l'électricité.

Préserver l'environnement



Trop de lumière perturbe le comportement de nombreuses espèces animales (désorientation, alimentation, migration, reproduction...) et végétales (croissance, floraison, feuillage...).

Avec une réduction de l'éclairage nocturne, les espèces animales retrouvent les cycles de reproduction habituelle, les fleurs nocturnes s'ouvrent de nouveau et peuvent donc être pollinisées.

Le saviez-vous ?

Au niveau national, l'éclairage public, c'est 85 000 tonnes de CO2 par an.

Pourquoi éteindre ?

Réduire l'impact sur notre santé



La lumière régule nos rythmes biologiques en nous renseignant sur l'alternance jour/nuit. Trop de lumière entraîne une mauvaise synchronisation et engendre de la fatigue, des difficultés de concentration ou d'endormissement...

La réduction de l'éclairage artificiel permet de reprendre peu à peu nos rythmes biologiques naturels. La mélatonine (hormone photosensible) retrouve son rôle dans la régulation du sommeil.

Et la sécurité ?



Moins de lumière, est-ce moins de sécurité ?

Notre Police municipale et la gendarmerie de Jacou-Clapiers travaillent main dans la main pour limiter la délinquance et les atteintes aux biens. Comme aujourd'hui, nous analyserons chaque trimestre les chiffres relevés. Mais savez-vous que plus de 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour ?

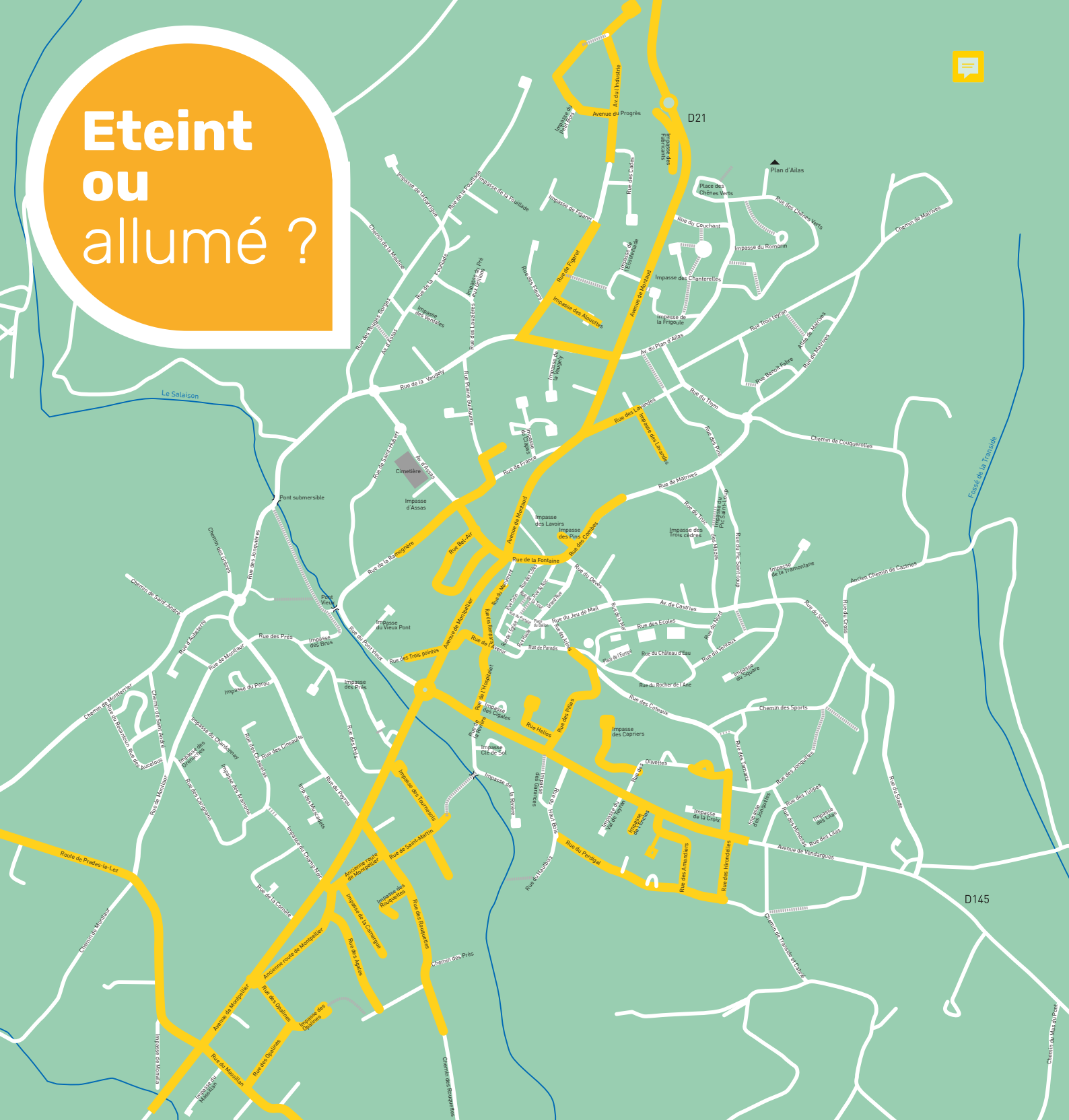
Les retours d'expérience de nombreuses villes qui ont déjà appliqué l'extinction montrent que le nombre de délits nocturnes n'a pas augmenté avec l'extinction de l'éclairage public.

Les regroupements nocturnes sont moins fréquents sur la voie publique et le vandalisme diminue.

Par ailleurs, les conducteurs ralentissent sensiblement dans les zones non éclairées.



Eteint ou allumé ?



Liste des rues éclairées toute la nuit

Avenue de l'industrie
 Avenue du progrès
 Rue du Figaret
 Impasse des fabricants
 Avenue de Montaud
 Rue de la Vaugely (partie haute)
 Rue des lavandes
 Impasse des lavandes
 Rue de Bel air
 Avenue d'Assas (partie haute)
 Rue de la Ramognère (partie haute)
 Rue de France (partie basse)
 Impasse plaine Guillaume
 Rue de la fontaine

Rue des Combes
 Rue du Monument
 Rue de l'Hospitalet
 Rue des trois points
 Rue de l'avenir (partie basse)
 Avenue de Vendargues
 Rue des Pilles
 Rue Hélios
 Impasse des Capriers
 Rue des Coteaux (partie basse)
 Rue des olivettes (partie sud)
 Rue des hirondelles
 Rue des amandiers
 Rue du Perdigal

Impasse de l'enclos
 Avenue de Montpellier
 Impasse des Tournesols
 Rue Saint-Martin
 Rue des Rouquettes
 Impasse des Rouquettes
 Ancienne route de Montpellier
 Impasse de la Camargue
 Rue des Agates
 Rue des Opalines
 Rue du Massilan
 Route de Prades
 Impasse des Opalines